

Direction générale de l'Aviation civile

Secrétariat général

**PROCES VERBAL
DU COMITE TECHNIQUE DE RESEAU DGAC**

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2017

Le CTR DGAC s'est réuni le 3 juillet 2017, sous la présidence de Mme Marie-Claire Dissler.

Président

Mme Marie-Claire DisslerSG

Représentaient l'administration :

M. Richard Thummel.....DSAC
M. Geoffroy Ville.....DSNA
M. Jean-Renaud GélyDSNA
Mme Michelle DesjardinsDTA
M. Julien PrieurSDRH
Mme Caroline Tranchant.....SDP
M. Sylvain Demaret.....SDP
M. Marc Porteous.....SDP/RDSP
Mme Isabelle Salhi.....SDP/RDSP
Mme Isabelle LemarcisSDP/RDSP
Mme Stéphanie Leturcq.....SDP/RDSP
Mme Anne BurnelSDP/RDSP

Représentaient les personnels :

Titulaires

M. Éric Monate.....USAC-CGT
M. Norbert BolisUSAC-CGT
M. Pierre GatignonUSAC-CGT
M. Alain Belliard.....UNSA-DD
M. William FiacreUNSA-DD (suppléant)
M. Jean-Christophe Mazin.....FEETS-FO
M. Laurent Notebaert.....FEETS-FO
M. Antoine BouletSNCTA
M. Jérôme Lautrette.....SNCTA
M. Thierry AuxireSPAC-CFDT

Suppléants

M. Gilles GrallUNSA-DD
M. Pierre GaubertFEETS-FO
M. Jean-Christophe SalusteSPAC-CFDT

Experts

M. Frantz ChoutzUNSA-DD
M. Vincent Bachelier.....FEETS-FO
M. Loïc ParisiSNCTA

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du compte-rendu du CT DGAC du 2 mars 2017 (pour avis).....4

Point 2 : Décrets PPCR.....5

IEEAC :

- Décret n°..... du xx xx xxxx modifiant le décret n°71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (pour avis).
- Décret n°..... du xxxxxxxx modifiant le décret n°2009-1322 du 27 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la DGAC (pour avis).

Point 3 : Prime de redéploiement des compétences (PRC) (pour avis)6

Modification de l'arrêté du 16 décembre 2014 fixant les opérations de restructuration de service au sein de la direction générale de l'aviation civile ouvrant droit à la prime de redéploiement des compétences instituée par le décret n° 2014-1222 du 21 octobre 2014 et précisant la période durant laquelle cette prime peut être allouée aux personnels concernés :

- Rodez-Aveyron
- La Rochelle-Ile de Ré
- Antenne ENAC Aix-les-Milles
- DCC de Salon-de-Provence.

Point 4 : Modification de l'arrêté du 26 novembre 2003 fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (pour avis).6

Point 5 : Élections professionnelles 2018 (pour information).....7

Point 6 : Télétravail : retour sur le comité de suivi.8

Questions diverses9

La Présidente ouvre la séance à 9 heures 35. L'UNSA-DD assurera le secrétariat de séance. Elle donne la parole à l'USAC-CGT.

USAC-CGT lit une déclaration : « *Lors du dernier Comité technique de Roissy-Le Bourget du vendredi 19 mai 2017, l'administration a imposé en deuxième lecture, contre un vote unanime des organisations syndicales, une réorganisation au stade protocolaire « projet de service » incluant la suppression de la maintenance opérationnelle H24 des équipements de radionavigation de la plus importante plateforme aéroportuaire française. L'USAC-CGT dénonce fermement cette réorganisation et la méthode employée. L'USAC-CGT considère que les responsables de l'administration prennent des risques concernant la sécurité en créant les conditions d'échec dans lesquelles ils placent tous les agents opérationnels de Roissy. Ils reportent sur les agents les défaillances de management et prennent des décisions autoritaires, méprisantes et étrangères à toute notion de dialogue social. L'USAC-CGT place clairement un marqueur sur cette dégradation du service qu'elle saura rappeler par tous les moyens nécessaires le cas échéant et quelles qu'en soient les circonstances. L'USAC-CGT demande la suspension de cette décision dangereuse ».*

M. Gély souligne qu'aucun accord n'a été trouvé avec les OS sur l'organisation du service alors que les difficultés de la subdivision Radionavigation à Roissy sont connues. Il rappelle que la mise en œuvre de ce projet aura lieu le 1er novembre. L'ensemble des éléments du dossier sera consolidé d'ici là. Les dysfonctionnements rencontrés actuellement sont dus à la répartition des effectifs entre la MO (maintenance opérationnelle) et la MS (maintenance spécialisée), ce qui a pu entraîner des retards de mises en service. La qualité de service sera meilleure une fois que la nouvelle organisation, renforçant la MS, sera mise en œuvre.

USAC-CGT accuse l'Administration d'un manque de réalisme concernant les difficultés d'installation et de mise à niveau des ILS. Il s'inquiète des mauvaises décisions managériales que doivent subir les agents. En effet, les difficultés rencontrées résultent de décisions prises à la DSNA qui n'ont pas tenu compte des différentes alertes exprimées.

Il considère qu'utiliser cet argument revient à mentir sur le but de cette réorganisation.

UNSA-DD déplore la baisse des effectifs dans les services techniques à CDG. Malgré le protocole qui augmente le nombre d'IESSA, les services techniques sont contraints d'observer un plan de formation de quatre ans.

Il regrette que le projet des quatre superviseurs ait été refusé par les agents en Assemblée générale. De plus, l'Administration a proposé un projet de trois superviseurs auquel le personnel s'est également opposé.

Il indique que la position du personnel n'a pas changé et annonce qu'une présentation aura lieu au prochain CT DSNA. Ainsi, il informe que l'UNSA-DD s'opposera à ce texte.

Il résume la MO Radionav au panneau d'État. La supervision doit s'effectuer par des superviseurs, auquel cas les conditions de sécurité ne seraient pas respectées. Il est prévu que ce panneau d'État soit confié à l'un des trois superviseurs, mais il se veut vigilant quant à l'application des règles de sécurité et à la formation inculquée aux superviseurs.

Il remarque que les candidatures à la supervision ont été lancées sur des postes d'experts seniors, d'experts confirmés et de gestionnaires seniors. L'arrêt des candidatures est fixé au 22 juillet. Le nombre de candidats ayant postulé à ces postes déterminera le signal envoyé à la direction. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes, il faudra déchiffrer le message envoyé par le personnel. Il se positionne contre le projet.

La Présidente a pris note de leurs positions et présente l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du CT DGAC du 2 mars 2017 (pour avis)

Mme Tranchant indique que le compte-rendu a été envoyé tardivement au secrétaire adjoint et remercie SPAC-CFDT pour sa relecture rapide.

La Présidente informe qu'il sera examiné au prochain CT pour en permettre la relecture par les membres et annonce le point suivant.

Point 2 : Décrets PPCR

La Présidente donne la parole à Madame Tranchant.

Mme Tranchant explique que ces projets de décrets procèdent à la mise en œuvre de l'accord PPCR pour les IEEAC au sujet de la revalorisation de la grille indiciaire. Il intègre la mesure protocolaire concernant les recrutements des IEEAC, puisqu'il fait passer les pourcentages à 70 % pour le concours externe, 15 % pour l'interne et 15 % pour l'examen professionnel.

Il prévoit le reclassement des TSEEAC en tenant compte de la nouvelle structure de carrière du corps des TSEEAC. Les IEEAC stagiaires peuvent effectuer une année supplémentaire hors de l'ENAC, sous réserve que leur formation corresponde aux besoins de l'administration.

Ce texte valorise les doctorants et permet l'octroi d'une bonification d'ancienneté de deux ans.

USAC-CGT rappelle que la modification de statut intègre une modification du recrutement des IEEAC en diminuant la voie interne. Il s'y oppose, car il pense que c'est une mesure qui désavantage la promotion interne à la DGAC. Il fait part de son abstention concernant le deuxième texte.

La Présidente indique que les pourcentages statutaires de recrutement ainsi modifiés se rapprochent des normes fonction publique.

UNSA-DD soutient la position de l'USAC-CGT et s'inscrit dans les mêmes revendications. Il considère qu'organiser un recrutement en diminuant la promotion interne ne relève pas de l'optimisation.

FEETS-FO s'enquiert du calendrier de mise en œuvre de la grille.

SPAC-CFDT a le même questionnement que FEETS-FO. Les ICNA et les IESSA doivent avoir des perspectives. Il avance une mise en œuvre de ces mesures après le 31 décembre 2017.

Mme Tranchant rappelle que les pourcentages renvoient à des mesures protocolaires. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'elles soient présentées dans le décret statutaire concernant les IEEAC. De plus, elle informe qu'il est difficile de recruter par les autres voies et d'obtenir suffisamment de candidats avec les pourcentages actuels.

SPAC-CFDT explique son abstention. Il a essayé de faire émerger des voies supplémentaires d'accès aux corps supérieurs pendant toute la durée du protocole, mais sans succès. Réduire le flux interne parce qu'il ne correspond plus à la réalité des engagements en promotion des personnels est une chose, mais ne pas réfléchir à des outils d'accès aux corps supérieurs inquiète.

La Présidente informe que les textes seront au CTM cette semaine, puis ils seront examinés par le Conseil d'État avant leurs signatures.

Le projet de décret modifiant le décret 71-917 du 10 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des IEEAC est soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : FEETS-FO (2) ; contre : USAC-CGT (3) ; abstentions : UNSA-DD (2), SNCTA (2), SPAC-CFDT (1).

La Présidente soumet aux votes le projet de décret modifiant le décret n°2009-1322 du 23 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la DGAC.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : FEETS-FO (2) ; 0 contre ; abstentions : USAC-CGT (3), UNSA-DD (2), SNCTA (2), SPAC-CFDT (1).

Mme Tranchant indique qu'elle poursuit le travail sur les autres corps. Elle reconnaît les difficultés en termes de reclassement et annonce la tenue de bilatérales courant juillet pour avancer sur le sujet.

Elle n'est pas en mesure de proposer un calendrier précis. Les textes IEEAC passeront en CTM le 6 juillet. Elle s'engage à rechercher une solution technique sur les autres corps courant juillet afin de démarrer un processus de validation à la rentrée. Par ailleurs, elle annonce une concertation avec la Fonction publique en fin de semaine.

UNSA-DD souligne que les indices concernant le CTAC seront définis au moment de fixer les grilles de catégorie A. Il regrette de ne pas avoir obtenu de réponse à ce sujet et souhaiterait que cette grille soit fixée en même temps que les autres corps.

Mme Tranchant indique que le travail est commencé concernant la grille CTAC et espère que la Fonction publique pourra avancer à la même cadence.

La Présidente soutient que la mise en œuvre de PPCR des autres corps de catégorie A fait partie de ses priorités.

FEETS-FO comprend que ces grilles sont transversales, mais il s'interroge sur leur revalorisation.

La Présidente ne s'engage pas sur les positions gouvernementales, mais rappelle que le protocole de la DGAC est signé par plus de la moitié des organisations syndicales représentatives.

UNSA-DD précise que la ministre s'est engagée au respect du protocole. Il souhaite avancer le mieux et le plus vite possible.

Point 3 : Prime de redéploiement des compétences (PRC) (pour avis)

Mme Tranchant rappelle que le principe de cet arrêté est de s'étendre au fur et à mesure des besoins. Elle propose de rajouter quatre sites : Rodez, La Rochelle, l'antenne ENAC d'Aix-les-Milles et le DCC de Salon-de-Provence.

La Présidente passe au vote.

Le résultat du vote est le suivant : vote favorable unanime.

Elle annonce le point suivant.

Point 4 : Modification de l'arrêté du 26 novembre 2003 fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (pour avis)

Mme Tranchant explique que cet arrêté est souvent examiné en CT DGAC de par son caractère transverse car il recouvre la réalité de la vie des services. Certaines modifications sont apportées à l'échelon central de la DO, du CRNA Ouest, du CRNA Nord et du SNA Ouest et ont été discutées dans chacune des instances des différents services.

Elle invite aux remarques.

UNSA-DD approuve la suppression de l'astreinte du CRNA Ouest et du CRNA Nord en termes de respect des conditions de sécurité.

La Présidente soumet la modification de l'arrêté au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : UNSA-DD (2) et SPAC-CFDT (1) ; 0 contre ; abstentions : USAC-CGT (3), SNCTA (2), FEETS-FO (2).

Point 5 : Élections professionnelles 2018 (pour information)

La Présidente a jugé intéressant d'effectuer un point d'information sur ce sujet bien que les élections ne se tiennent qu'en 2018.

Mme Tranchant anticipe, parce que de nombreuses questions lui parviennent. En effet, des changements majeurs s'annoncent dans le cadre de ces élections, notamment en termes de parité, dont la mise en œuvre risque d'être complexe.

Le projet de décret a été examiné par le conseil d'État et peu de changements ont été signalés. Les éléments de calendrier ne pourront pas être tous transmis à ce jour, puisque la fonction publique n'est pas prête.

M. Porteous présente le power point,

La Présidente expose les principes posés par le projet de décret.

Mme Tranchant précise que la parité s'applique au niveau des listes et non sur les désignations. La complexité réside dans la constitution de listes paritaires par rapport au nombre de personnes qui constituent les entités considérées.

SPAC-CFDT a suivi avec attention la progression de ce texte. Il s'enquiert des services de la DGAC concernés par le relèvement du seuil.

Mme Tranchant indique que le seuil de la CAP est le premier relevé et qu'il sera possible de faire le point des conséquences CAP par CAP.

SPAC-CFDT se demande s'il n'y a pas un seuil de CT.

Mme Tranchant n'en a pas connaissance mais s'engage à vérifier cette information.

UNSA-DD s'interroge sur cette représentation équilibrée au sein des IESSA. En effet, il relève 92 % d'hommes et 8 % de femmes. Ainsi, il comprend que cette liste doit soit présenter une femme soit en présenter aucune.

Mme Tranchant indique qu'un exemple vient illustrer ce cas de figure sur la présentation. Elle précise qu'il existe une marge d'appréciation.

UNSA-DD avance qu'il a reçu deux candidatures de femmes, mais qu'il ne devra en retenir qu'une.

M. Porteous confirme que le relèvement du seuil concerne seulement les CAP des corps à 4 grades. Le genre sera inséré dans le fichier des personnels et sera transmis dans le courant du mois de juillet. Un retour systématique des réunions interservices, organisées au niveau de la DGAFP, sera effectué comme actuellement. Les modifications de l'arrêté de création des CT de proximité de la DGAC ainsi que des CAP auront lieu au cours du premier trimestre 2018 afin d'obtenir des informations fiables.

FEETS-FO aimerait connaître les répartitions au second semestre.

Mme Tranchant acquiesce afin de se roder à l'exercice collectivement et considère qu'il s'agit d'un bon exercice de méthodologie.

Point 6 : Télétravail : retour sur le comité de suivi.

La Présidente précise que le comité de suivi s'est réuni le 16 juin 2017. Elle invite Mme Tranchant à en effectuer un résumé.

Mme Tranchant rapporte le contenu du comité de suivi : rappel des règles ; rédaction de chartes pour définir un cadre local (documents à valeur relative qui correspondent à des outils de dialogue social).

Elle dresse le bilan de la mise en œuvre du télétravail au 16 juin 2017. Les directions métiers ont effectué un point d'avancement ; le recensement est effectué ; certains services ont déjà notifié des décisions en télétravail (mention spéciale à la DSAC ainsi qu'au Secrétariat général).

Elle précise que concernant la Direction des Opérations de la DSNA, son directeur a confirmé veiller au respect des procédures ; se poser en instance de recours face aux difficultés d'instructions individuelles ; ouvrir le télétravail à certaines fonctions en CRNA et SNA (rédacteurs de marché, lecteurs d'anglais et RSMI) ; réexaminer toutes les **demandes** qui auraient reçu un avis défavorable ; réévaluer la charte DO existante à la prochaine instance de concertation DO.

Elle présente ensuite une analyse détaillée des situations des personnels ayant été autorisés à télétravailler. La plupart ont opté pour une modalité d'une journée par semaine. Ainsi, l'approche du télétravail paraît modérée et raisonnée, ce qui semble correspondre à tout le monde. De plus, elle informe que le temps de transport et l'éloignement géographique sont les deux principales motivations des demandes.

FEETS-FO se félicite de voir que, conformément au décret, le télétravail s'applique à l'ensemble des services. Il s'engage à suivre de près cette évolution, notamment à la DO. En effet, il considère que d'autres postes peuvent bénéficier de cette évolution. Il salue le début de sa mise en œuvre et accueille favorablement cette disposition.

UNSA-DD soumet l'idée de mesurer le bilan carbone du télétravail.

Mme Tranchant souligne l'intérêt de cette remarque, bien que ce ne soit pas prévu.

UNSA-DD indique que cette disposition s'étend aux ministères.

La Présidente précise qu'un bilan carbone est réalisé à l'échelle globale de la DGAC, mais qu'il n'est pas prévu d'en effectuer un spécifiquement au télétravail.

SPAC-CFDT partage la satisfaction qui s'exprime autour de la mise en place du télétravail à la DGAC dans le respect des principes et des personnels.

Il se souvient des difficultés de mise en œuvre au niveau de la DO. S'il se félicite des évolutions de positionnement de ce service, il considère qu'il reste du travail à accomplir. En effet, ce sont les tâches des agents qui doivent être identifiées comme télétravaillables et non pas leurs fonctions.

Il pense que le principe de réflexion reste à approfondir. En effet, les refus s'effectuent trop souvent après une étude à charge de la mise en œuvre alors qu'il faudrait plutôt réfléchir aux possibilités offertes par les tâches dévolues aux agents. Ainsi, il invite à adopter une attitude positive.

Il admet que cette évolution prenne du temps. Il insiste auprès du secrétariat général pour impulser cette dynamique positive qu'il appelle de ses vœux depuis 2007.

FEETS-FO s'enquiert d'une éventuelle ligne budgétaire en ce qui concerne les coûts qu'entraîne le télétravail.

La Présidente répond que ce n'est pas prévu au niveau SG.

M. Thummel ajoute que ce n'est pas prévu au niveau des directions des métiers non plus. Il ne s'inquiète pas quant à la disponibilité budgétaire.

M. Gély confirme que l'achat de matériel informatique se fera sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Mme Tranchant précise qu'il n'y aura pas de crédits supplémentaires liés au télétravail.

La Présidente assure qu'elle suivra de près la mise en œuvre du télétravail que ce soit sous l'angle du fonctionnement des services, du collectif de travail ou sous celui de la qualité de vie au travail des agents concernés. Elle est convaincue que les agents télétravailleurs peuvent rencontrer des difficultés.

SNCTA s'enquiert de l'estimation budgétaire du coût.

La Présidente répète que le coût du télétravail est compris dans les budgets actuels. De plus, elle rappelle que des budgets sont prévus pour le renouvellement de matériel.

FEETS-FO avance que la DGAC doit réduire ses coûts de fonctionnement. Il estime que le télétravail génère un coût supplémentaire.

UNSA-DD considère qu'il n'y aurait pas de volonté ministérielle si cela coûtait de l'argent. Il observe que le télétravail se répand et qu'il permet de faire des économies au niveau des transports, de la restauration et de la consommation en énergie (électricité et climatisation).

Il informe que certaines entreprises sont revenues sur le choix du télétravail. Elles le regrettent par rapport à la qualité de vie et à l'aspect managérial. Le télétravail permet de gagner en productivité (il cite l'exemple de grandes entreprises comme les banques).

La Présidente tient à observer l'impact du télétravail sur le fonctionnement du collectif de travail et sur la qualité de vie au travail des agents. Elle entend que l'angle économique soit important. En effet, la question immobilière se poserait au cas où le télétravail se généraliserait. Les aspects économiques sont pour l'instant gérés dans les enveloppes habituelles. Par ailleurs, elle remarque que cette pratique n'est pas encore assez généralisée pour remettre, à priori, le fonctionnement des services en cause. Elle appelle à se laisser un temps d'observation avant de se pencher sur les questions économiques.

La séance est suspendue de 10 heures 30 à 10 heures 40.

Questions diverses

La Présidente annonce les questions de l'USAC-CGT

- 1) Informatique de gestion : la préparation de ce CT a été marqué par un dysfonctionnement grave, révélateur des difficultés, faute de moyens notamment humains, des services chargés de l'informatique de gestion. Nous n'avons pas voulu utiliser, comme nous aurions pu le faire, ces dysfonctionnements pour demander le report du CT, parce que nous souhaitons connaître, entre autres questions, les dispositions que vous entendez prendre pour y remédier rapidement par des solutions que nous souhaitons pérennes.**

La Présidente rappelle qu'il s'agit du dysfonctionnement qui a impacté le siège de la DGAC la semaine précédente. Elle a demandé à la DSI de gérer en priorité le curatif afin de rétablir les serveurs ou qu'une autre solution soit mise en œuvre. La DSI travaille à un retour d'expérience sur l'événement pour comprendre les raisons et analyser les solutions au problème.

Elle salue le travail des agents, parce qu'ils ont été nombreux à travailler le week-end. Elle reconnaît la vétusté d'une baie de stockage mais n'a pas encore reçu l'analyse complète de la DSI.

Elle informe que la migration sous Active Directory a été décidée. Elle explique que le projet n'a pas été mis en œuvre à Farman, car il a été retardé à plusieurs reprises.

USAC-CGT s'associe aux remerciements adressés au personnel pour les efforts accomplis. Il comprend que le retour d'expérience mérite d'être analysé avant d'en tirer les conclusions. Néanmoins, des inquiétudes concernant l'évolution de ce service et de l'informatique de gestion en général ont déjà été exprimées. Il revendique le recrutement d'informaticiens, notamment d'ouvriers d'État. La question des effectifs est centrale, même si l'obsolescence du matériel est une réalité.

Il estime que cet incident n'est pas isolé. L'évolution de ces services est vitale pour l'administration. La question soulevée envisageait la recherche de solutions pérennes.

FEETS-FO rejoint l'USAC-CGT sur le manque de personnel, en particulier sur le site de Farman. Il informe qu'il a été reçu récemment par le directeur de la DSI et qu'un courrier découlera de cette entrevue.

Il considère que l'évolution de la DGAC sur ce terrain n'est pas la bonne. Le manque de recrutements entraîne des problèmes. Il invite à trouver rapidement des solutions.

La Présidente rappelle le contexte interministériel. Le recrutement est ouvert pour six ouvriers d'État informaticiens, dont un sera affecté à Farman. Elle appelle à réfléchir aux aides extérieures, mais à veiller à ce que leurs compétences restent en interne.

- 2) Assurance des véhicules de service : lors du dernier CT DGAC, une note précisant les nouvelles modalités devait être diffusée auprès des services. À ce jour nous n'avons pas eu connaissance d'une telle note. par ailleurs, ces modalités ne permettant pas de transporter des personnes extérieures à la DGAC. Cela alourdit la logistique de certaines missions et augmente leurs frais (locations de véhicules privés) sans que le budget en question ait été augmenté. Ces problématiques concernent également les navettes. Quelles solutions comptez-vous apporter ?**

La Présidente informe que la rédaction de la note est en cours. Une nouvelle circulaire émanant du Premier ministre a été transmise récemment dont il convient de tenir compte.

USAC-CGT aimerait recevoir cette note le plus rapidement possible. La question des assurances soulève celle des conséquences sur les missions. En effet, les agents sont parfois obligés de louer des véhicules, ce qui alourdit les missions. Il appelle à simplifier la gestion des véhicules en anticipant la location ou en réglant ce problème d'assurance.

USAC-CGT parle des agents qui partent en mission et qui font monter une personne extérieure à l'intérieur des véhicules.

La Présidente indique que cela est à considérer lors de la préparation de la mission. Elle rappelle que seuls les fonctionnaires sont habilités à entrer dans les véhicules de service. En cas de besoin, il faut sans doute envisager une location de voiture.

M. Gély soulève le cas d'utilisation de véhicules spécifiques en particulier sur les plateformes aéroportuaires.

La Présidente va étudier la réglementation qui s'applique en ce cas.

USAC-CGT invite à prendre en compte ces différents éléments dans la note afin que cette gestion ne soit pas administrative.

La Présidente propose de diffuser la note à tous les services pour s'assurer qu'elle couvre tous les besoins de véhicules. Elle rappelle que le but est de cadrer l'utilisation de ces véhicules pour éviter tout problème.

Elle annonce la question suivante.

- 3) Lignes aériennes à obligation de service public : la Commission européenne vient de prendre une initiative sur les lignes aériennes à l'obligation de service public (OSP). Pouvez-vous nous communiquer une cartographie de ces lignes (nombre de liaisons, existence ou pas de subventions avec leur montant, liste des liaisons concernées) ?**

Mme Desjardins rappelle que la Commission européenne a publié début juin un paquet « Europe ouverte et connectée ». Il vise à une interprétation commune du règlement d'exploitation des services aériens dans la communauté européenne. Ce paquet n'induit aucune modification réglementaire et ne remet pas en cause le dispositif national actuel.

Elle présente une cartographie des différentes liaisons en métropole, Corse, Guyane, DOM et Strasbourg, qui a un statut particulier, puisqu'il faut organiser les déplacements pour le Parlement européen.

Elle détaille la cartographie. Les OSP ont différents types de financement (collectivités, collectivités et État, État). L'enveloppe budgétaire s'est vue réduite. La commission émet un avis sur les subventions accordées aux OSP par l'État. La principale OSP gouvernementale est la desserte de Strasbourg. Ces OSP sont inscrites au budget général de l'État et non sur celui du budget annexe de l'aviation civile, parce qu'il s'agit d'une politique publique.

USAC-CGT demande à ce que cette cartographie lui soit envoyée.

Mme Desjardins s'y engage.

La Présidente annonce la question suivante.

- 4) DSNA Service : vous vous étiez engagé à ce qu'il y ait une information régulière des représentants des personnels sur cette structure atypique. À défaut, pouvons-nous avoir un état des travaux menés par DSNA Service des budgets mis en œuvre, des emplois à temps plein ou partiels engagés et des services mis à contribution selon quelles mesures et quelles procédures ?**

La Présidente propose d'organiser une réunion spécifique sur le sujet.

Elle annonce la question suivante.

- 5) Quelles actions ont été menées suite a nos courriers adressés à :**
- Monsieur le Directeur Général, le 18 mai par la section de Roissy-CDG
- Madame la Secrétaire Générale, le 23 juin 2017, concernant les indemnités repas

Pour Roissy-CDG

La Présidente rappelle que CDG a été abordé au début de ce CT. Elle s'enquiert des remarques complémentaires.

USAC-CGT demande une réponse à ce courrier. Il considère que le management a commis une erreur, mais n'a pas voulu la reconnaître. Il déplore cette volonté de détruire l'organisation des services.

M. Gély recentre le débat. En effet, la MS Radionav de CDG rencontre des difficultés depuis plusieurs mois sur le déroulement des procédures de maintien en conditions opérationnelles des ILS. La répartition actuelle entre les ressources et la supervision de la MO et de la MS ne correspond ni à la répartition réelle de la charge de travail ni au calendrier de travail sur ces équipements.

USAC-CGT n'est pas d'accord, mais reconnaît les difficultés. Elles sont dues en partie à une fuite de personnel qualifié en raison de souffrances au travail. Il s'interroge sur le changement d'effectif à 80 %. Le management a créé, voire amplifié, cette situation. Cette souffrance est niée.

Il invite à regarder la situation en face. La souffrance au travail ne sera pas réglée par des changements d'organisation. Ainsi, les difficultés continueront.

M. Gély confirme que la subdivision radionavigation a connu de fortes tensions mais n'a pas les mêmes explications sur le sujet.

USAC-CGT attend une réponse.

Pour les indemnités de repas

La Présidente aborde le courrier suivant concernant les indemnités repas.

Mme Tranchant indique que le CCAS a suspendu la subvention restauration dans les restaurants administratifs aux agents en mission dans la mesure où ils sont défrayés aux taux prévus par la réglementation interministérielle. Il faut que le reste à charge ne soit pas supérieur à ce qu'ils auraient payé à la cantine de leur bureau, c'est-à-dire 3 ou 4 euros.

Elle considère comme restaurants administratifs ceux qui sont subventionnés par le CCAS.

USAC-CGT connaissait déjà ces éléments d'explication. Un agent qui se rend sur un site qui dispose d'un restaurant administratif non subventionné est considéré comme une personne extérieure. Ainsi, il doit payer le tarif normal, certes moins cher qu'un restaurant classique, et il sera remboursé à demi-taux. Il ne s'agit pas d'un complément de 3 ou 4 euros comme énoncé par Mme Tranchant, mais plutôt du double.

Mme Tranchant précise que la différence entre le ticket classique à 7,50 euros et le tarif extérieur n'atteint jamais le double de 4 euros.

USAC-CGT assure que ce n'est pas loin du compte.

Mme Tranchant demande des exemples.

USAC-CGT donne l'exemple des restaurants administratifs de Reims et d'Aix. Ils sont plus chers et entraînent des surcoûts par rapport au tarif normal. Par ailleurs, il déplore la philosophie de la direction. En effet, les subventions sont supprimées pour les agents en mission, le remboursement s'effectue à demi-taux et ils sont considérés comme extérieurs à ces restaurants administratifs.

Il considère que ces restaurants administratifs non subventionnés sont comme les autres restaurants extérieurs. Il appelle à revoir les niveaux de subvention ou à accorder un forfait supérieur (15,25 euros, comme pour les restaurants extérieurs).

Il prend l'exemple de Brest où il n'y a pas de restaurant administratif. L'agent est donc obligé de manger à l'extérieur à hauteur de 15,25 euros de défrayment. L'addition de l'agent qui déjeune au restaurant administratif non subventionné de Reims peut atteindre 15,25 euros, mais il ne sera remboursé que 7,63 euros. Le repas est donc plus cher. L'agent devrait donc avoir la liberté de manger à l'extérieur.

Il distingue deux types de comportements face à des restaurants administratifs qui sont considérés comme des restaurants extérieurs, puisque rien n'est subventionné. Pour les agents en mission, aucun restaurant n'est subventionné, donc ce ne sont pas des restaurants administratifs.

Mme Tranchant précise qu'un restaurant administratif attire davantage qu'un restaurant extérieur, indépendamment de la subvention CCAS qui revient à l'agent. C'est pour cela que le demi-taux y est pratiqué. L'agent ne peut pas bénéficier à la fois d'une subvention CCAS et d'un remboursement de frais de mission. Les cas particuliers n'ont pas à être traités dans cette instance.

USAC-CGT connaît la philosophie de l'administration, mais la considère comme une double peine. Il demande soit une subvention soit d'obtenir 15,25 euros de défraiement, comme il ne s'agit pas de restaurant administratif.

La Présidente ne partage pas leur point de vue. Elle s'engage à étudier les cas particuliers.

USAC-CGT comprend que la réponse est « non ».

La Présidente le confirme et indique que la réponse sera formalisée par écrit.

USAC-CGT informe que de nombreux agents effectuent des missions régulières (fréquence hebdomadaire). Cumuler ces contraintes et ces coûts peut entraîner des conflits. Il ajoute la problématique des hôtels ainsi que des coûts supplémentaires des parkings. Ainsi, les missions sont coûteuses. Il est anormal que les agents aient à financer des missions de type administratives.

La Présidente rappelle que l'agent doit déboursier en moyenne la même somme que dans son restaurant habituel. Elle répète qu'elle étudiera les exceptions.

Elle annonce les questions de l'UNSA-DD.

- 6) **Grilles indiciaire TSEEAC et RTAC : où en est la publication des textes statutaires TSEEAC (modifications statutaires, grille indiciaire) et RTAC (grille indiciaire) suite à l'application de l'accord PPCR et au protocole DGAC ? Depuis le CT DGAC du 2 mars 2017, puis le CT Ministériel du 24 mars 2017, la dernière information dont nous disposons est que le Conseil D'État a été saisi. Il nous semble que, même si des changements au plus haut niveau de l'État ont pu perturber le circuit des signatures/publications, la parution de ces textes en vue de leur application effective est souhaitable, et même urgente, dans la mesure où leur date d'application est fixée au 1 er janvier 2016. Ce retard important, outre la pénalisation pécuniaire qu'il induit, risque, par ailleurs, de rendre très compliquée la gestion du corps après deux campagnes d'avancement consécutives avec reclassements des agents selon les anciens indices.**

La Présidente demande si les indications de Mme Tranchant apportées en début de séance ont été satisfaisantes.

UNSA-DD rappelle que les textes sont passés en CT DGAC au mois de mars. Depuis, ils sont à l'étude au Conseil d'État. Il s'inquiète de la longueur de la procédure.

Mme Tranchant répond que le Conseil d'État est très chargé. Ce levier ne relève pas de sa responsabilité.

UNSA-DD précise que ces textes sont applicables depuis le 1er janvier 2016. La grille indiciaire utilisée ne correspond pas à celle qui devrait être appliquée.

Mme Tranchant en convient.

FEETS-FO s'enquiert de l'application de la revalorisation au 1er janvier 2016.

UNSA-DD ajoute le texte du 1er janvier 2017.

Mme Tranchant aurait aimé présenter le projet de décret concernant les IESSA, mais la DGAC n'a pas réussi à l'extraire du guichet unique, qui est relancé régulièrement. Elle s'engage à le présenter prochainement.

La Présidente clôt la séance à 11 heures 25.

La Présidente

Marie-Claire Dissler

La secrétaire

Le secrétaire adjoint

Isabelle SALHI

UNSA-DD